

Programme : Capacité Transport de Voyageurs (léger -9pl)

Durée: 140h – 20 jours (136 heures de formation et 4 heures d'examen)

Profils des stagiaires

Toute personne désirant créer une entreprise de transporteur public routier de personnes dans un véhicules n'excédent pas 9 places, conducteur compris.

Prérequis

- Maîtrise de la langue française
- Maîtrise des opérations mathématique de base
- Un test d'évaluation des connaissances peut être fait avant signature de la convention

Objectifs pédagogiques

- Préparation à l'examen pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger
- Acquisition de connaissance en réglementation (Commerciale, Sociale, Transport)
- Acquisition de connaissances en gestion économique et financière d'entreprise

Contenu de la formation

- L'ENTREPRISE ET SON ACTIVITÉ FINANCIÈRE
 - Calculs et notions de base (Heures, Volumes, règle de trois...)
 - Le mécanisme de la TVA (Définition, Calcul ...)
 - L'amortissement d'un bien et d'un emprunt
 - Calcul d'un coût de revient en transport routier
 - La liasse fiscale et ses obligations
 - Le compte de résultat et les Soldes Intermédiaires de Gestion
 - Le bilan et les indicateurs financiers de l'entreprise
 - Le plan de trésorerie et l'anticipation du besoin en fond de roulement
 - Définir son besoin en fonction de ses ressources
 - Plan de financement de l'entreprise
- L'ENTREPRISE ET LE DROIT CIVIL ET COMMERCIAL
 - Le droit civil et le droit commercial
 - L'organisation judiciaire en France
 - Le mariage et les différents régimes matrimoniaux
 - Le commerçant et son fonds de commerce
 - Les étapes de la création d'entreprise
 - Les obligations relatives à la comptabilité d'entreprise
 - Sécurisation des emprunts
 - La facture et ses mentions obligatoires
 - Les moyens de paiements de l'entreprise
 - Les différences entre personne physique et personnalité morale
 - Les différents statuts juridiques

- **L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS**
 - Recruter et Embaucher
 - L'annonce de recherche de salarié
 - Les formalités relatives à l'embauche de salariés
 - Le droit social en France
 - Les contrats de Travail (CDI & CDD)
 - Les conditions de travail en France (Droit Social Français)
 - Le document unique
 - Le règlement intérieur et les instances représentatives du personnel
 - Les sanctions disciplinaires
 - Les conflits collectifs et individuels
 - La rupture du contrat de travail (modalités et obligations)
 - Les droits du salariés
 - Affichage et Registres obligatoires
- **L'ENTREPRISE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT NATIONAL**
 - La délégation de service public
 - Le code des marchés publics
 - L'organisation des transports publics routiers de voyageurs
 - Le contrat de transports
 - Droits, Obligations et Responsabilités des parties au contrat
 - Le régime de l'immatriculation (ATOUT FRANCE)
 - Les titres administratifs de circulation
 - Le transport de personnes à mobilité réduite
- **L'ENTREPRISE ET LA SÉCURITÉ**
 - Classification et caractéristiques des véhicules de transport
 - Le conducteur : Permis de conduite et Formation
 - La charte CO2
 - Le contrôle technique et l'entretien des véhicules de transport de voyageurs
 - Les documents obligatoires dans le cadre juridique du transport de voyageurs
- **L'ENTREPRISE ET SON ACTIVITÉ COMMERCIALE**
 - Entamer une démarche commerciale
 - Construire une stratégie commerciale
 - Les outils de la mercatique

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Etudes de cas
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Examen final d'une durée de 4h00 (Afin d'être recevable, le candidat doit obtenir une note minimale de 120/200, tout en ayant une note minimale de 50/100 à la partie QCM et 40/100 à la partie rédigée.)
- Attestation de participation à l'examen avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen
 - En cas d'échec à l'examen : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. Décision du 2 avril 2012 – chapitre VII).